



RÉUNION PUBLIQUE MERCREDI 24 AVRIL À LA SALLE DES FÊTES PIERRE SATGÉ À 20H30 À MURET.



Travaux en cours : la destruction du vivant reprend, et toujours hors-la-loi !

Le projet de 3ème prison entraîne la **destruction de 66 espèces protégées** et de leurs habitats. L'arrêté dit « dérogation espèces protégées » fixe des prescriptions réglementaires claires et strictes aux fins d'éviter, de réduire et de compenser les atteintes du projet sur lesdites espèces.

Et pourtant, nous constatons depuis 1 mois le lancement des travaux préalables de dévégétalisation et de diagnostic archéologique conduits par l'Agence Publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) au mépris de ses obligations légales et réglementaire.

- **Les zones défrichées sont plus importantes que celles prescrites** par l'arrêté,
- **Aucun dispositif de capture de la faune**, pourtant obligatoire, n'a été mis en place préalablement aux travaux de débroussaillage,
- Le calendrier fixé par l'arrêté prohibe tous travaux de terrassement entre le mois de février et le mois de juillet
- **Les mesures de compensation prévues n'ont toujours pas fait l'objet des études préalables** permettant de s'assurer de leur efficacité.

Ce mépris de la législation environnementale par l'État pour construire un 6ème établissement pénitentiaire, en guise de solution miracle contre la surpopulation carcérale endémique, est parfaitement intolérable et constitue un délit d'atteinte à la conservation des espèces protégées.

C'est pourquoi **les associations mobilisées contre ce projet ont déposé une plainte** entre les mains du Procureur de la République pour que l'APIJ réponde de ses actes devant la justice.

Ce comportement délictueux ne contribue qu'à illustrer **la volonté de l'État de passer en force** depuis le début, ignorant volontairement les nombreux avis exprimés contre ce projet.

- **L'avis négatif du commissaire enquêteur ? Négligé !**
- **Les 200 avis négatifs de la consultation électronique de septembre 2022 ? Effacés !**
- **Les résolutions des conseils de la commune, de la communauté d'agglomération et du département ? Bafouées !**
- **Les recours contentieux de la commune, des associations, des riverains ? Toujours en attente !**

Mais les bulldozers avancent. Il faut détruire au plus vite, plus vite que la Justice ! Pour l'abandon de ce projet tant qu'il est encore temps, rien n'est encore définitivement arrêté, **mobilisons nous !**

Réunion publique mercredi 24 avril à 20h30 à la salle des fêtes Pierre Satgé de Muret.
Plus d'informations <https://stopprisonmuret.noblogs.org/>
Pour nous soutenir, <https://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-terre-midi-pyrenees/collectes/soutien-a-l-action-en-justice-contre-la-3eme-prison-de-muret>

CE35AA4 cecsam31@gmail.com - Collectif Riverains Muret collectriverainsmuret@gmail.com - LDH
toulouze@ldh-france.org

Ne pas jeter sur la voie publique